

Révision de la Charte

Projet opérationnel

- les engagements des signataires -

Atelier ENGAGEMENTS

18 octobre 2023



Accueil

MERCI DE VOTRE PRESENCE

Edouard MARI, Fabienne THEURIAU et Xavier BONIN à l'animation

Mot d'accueil de Dominique VERGNAUD

Tour de table de présentation

- Prénom/nom/structure/fonction
- Votre « humeur du jour »
- 1 attente forte pour cet atelier (en une phrase)



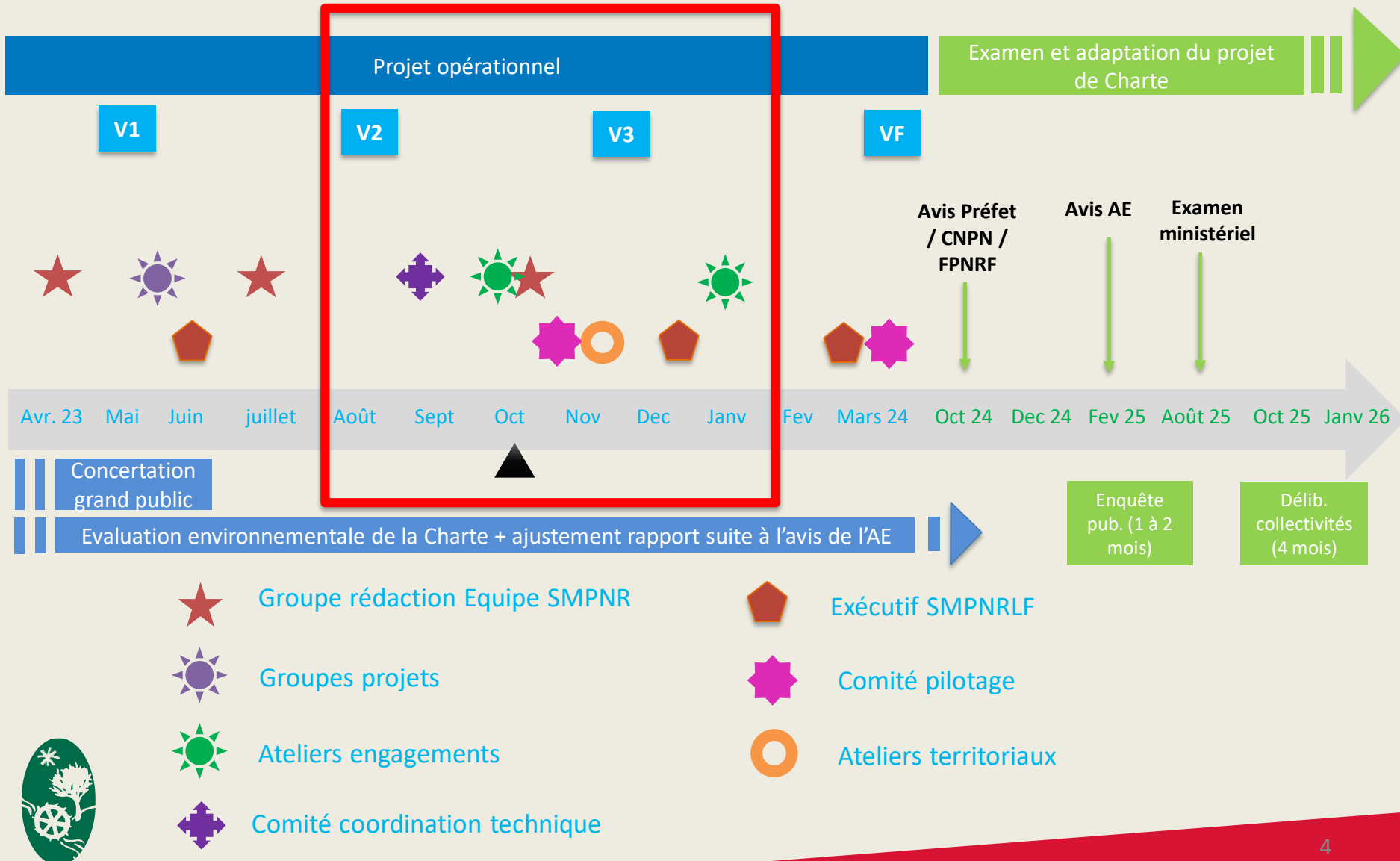
Objectifs de l'atelier

- 1) Partager les fondamentaux d'une Charte de PNR et notamment la notion « **d'engagements des signataires** »
- 2) **Echanger collectivement sur la cohérence et la complémentarité des engagements des signataires, formalisés à ce jour dans la V2 des mesures**
- 3) Préciser les **modalités de travail** entre le SM PNR et les signataires de la Charte dans le calendrier de finalisation du projet de Charte

=> IL Y AURA UN 2^{ème} atelier « engagements » le 23 janvier



Calendrier d'élaboration du projet de Charte 2026-2041



Déroulement de l'atelier

9h00 – Accueil et introduction de la journée

9h30 – 11h : Engagements des signataires ... kezako ?

→ information et questions/réponses

→ organisation pour travailler les engagements

Pause

11h15 – 12h30 – Séquence de travail n°1 sur la V2 des mesures

→ travaux en groupe

Déjeuner

13h30 – 15h – Séquence de travail n°2 sur la V2 des mesures

→ travaux en 2 groupes

Pause

15h15 – 16h30 – Séquence de travail n°3 sur la V2 des mesures

→ travaux en 2 groupes

16h30 – 17h00 – Conclusion de la journée



Engagements des signataires ... kezako ?



Que diriez vous ?

**Que signifie, d'après vous,
« être signataire d'une Charte de PNR » ?**

Prise de parole « libre » de ceux qui souhaitent s'exprimer



Partageons les 3 fondamentaux d'une Charte de PNR

1. C'est une **vision à 15 ans** de l'évolution souhaitée du territoire du Livradois-Forez
2. Un **projet de protection & de développement** fondé sur les patrimoines naturels, culturels et paysagers
3. Un **projet collectif** impliquant le Syndicat Mixte du PNR mais aussi les communes, leurs intercommunalités, les Départements, la Région, tous signataires de la Charte, et l'Etat

**→ CE N'EST DONC PAS QUE « le projet du SM du PNR » ...
mais C'EST « le projet du territoire » !**



Un **projet collectif** impliquant le Syndicat Mixte du PNR ...

■ RÔLE ET ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Le Parc s'engage à :

- ▶▶ Animer et coordonner la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial et catalyser les initiatives, prises pour la plupart sous la responsabilité des collectivités locales.
- ▶▶ Travailler sur l'observation et la compréhension des changements climatiques et énergétiques en s'entourant d'appuis scientifiques et techniques pour aider les acteurs à s'adapter.
- ▶▶ Accompagner les communautés de communes et les communes dans l'adaptation de leurs documents d'urbanisme aux enjeux climatiques et énergétiques.
- ▶▶ Mettre en œuvre un fonctionnement exemplaire du Parc et le diffuser à ses partenaires et aux collectivités.



Un **projet collectif** impliquant le Syndicat Mixte du PNR ... mais aussi les communes, leurs intercommunalités, les Départements, la Région, tous signataires de la Charte, et l'Etat

Engagements des signataires

Les Communes et intercommunalités :

- encouragent et portent des actions afin de redonner de l'attractivité aux cœurs de village (façades peintes, aménagements qualitatifs des espaces publics,)
- prévoient dans le règlement des documents d'urbanisme des recommandations visant la qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère des permis de construire ou opérations d'aménagement

Le Département des Pyrénées-Orientales

- déploie, sur le territoire des Fenouillèdes, les outils de lutte contre la précarité énergétique et pour le maintien à domicile, par l'intermédiaire du programme d'intérêt général « Mieux se loger 66 »
- encourage et soutient la rénovation et la réhabilitation du parc public existant pour limiter une vacance plus élevée que sur le territoire départemental



Mais pour bien comprendre ... revenons aux textes

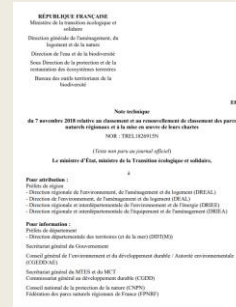
Le classement en parc naturel régional s'apprécie au regard des cinq critères fixés par les dispositions de l'article R. 333-4

- ➔ La **qualité et l'identité du territoire**, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages
- ➔ La **cohérence et la pertinence des limites du territoire** au regard de ce patrimoine et de ces paysages
- ➔ La **qualité du projet de Charte** au regard des attendus nationaux
- ➔ La **capacité du Syndicat Mixte du PNR à conduire le projet**
- ➔ La **détermination des collectivités territoriales** (Région, Départements, communes) **et les EPCI à fiscalité propre**



Mais pour bien comprendre ... revenons aux textes

➔ La **qualité du projet de Charte** au regard des attendus nationaux



Un projet qui vise plusieurs finalités :

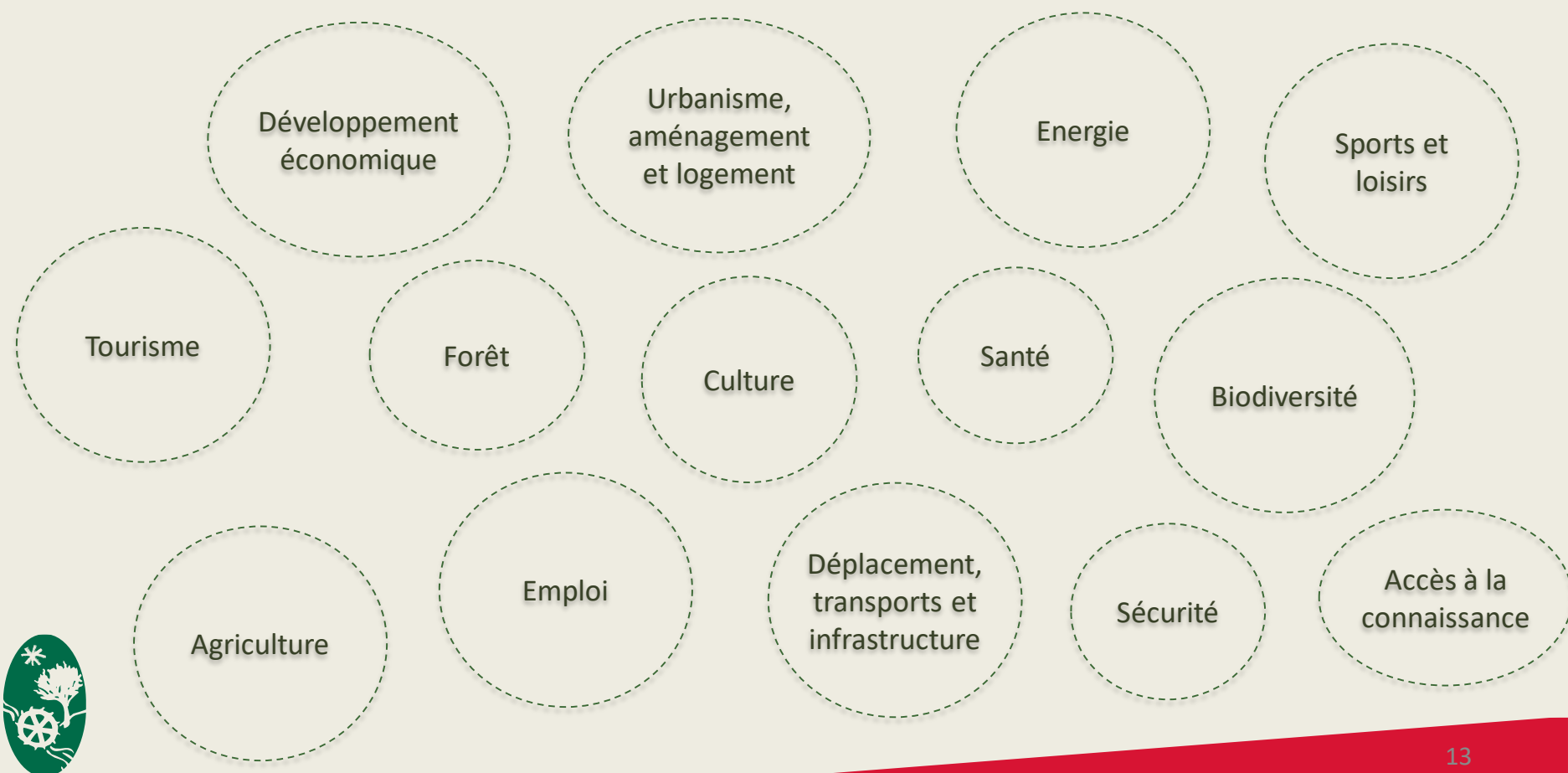
- 1) **Protéger** les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée
- 2) **Contribuer à l'aménagement du territoire**
- 3) **Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie**
- 4) **Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public**
- 5) Réaliser des **actions expérimentales ou exemplaires** dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à **des programmes de recherche**.



Mais pour bien comprendre ... revenons aux textes

➔ La **qualité du projet de Charte** au regard des attendus nationaux

Un projet qui concerne tous les domaines d'un « projet territorial durable »



Mais pour bien comprendre ... revenons aux textes

➔ La **qualité du projet de Charte** au regard des attendus nationaux

Projet stratégique

— Des ambitions et
des orientations

Extrait du projet stratégique

Franchir un cap supplémentaire en matière de structuration et de professionnalisation de l'offre culturelle afin notamment qu'elle maille l'ensemble du territoire

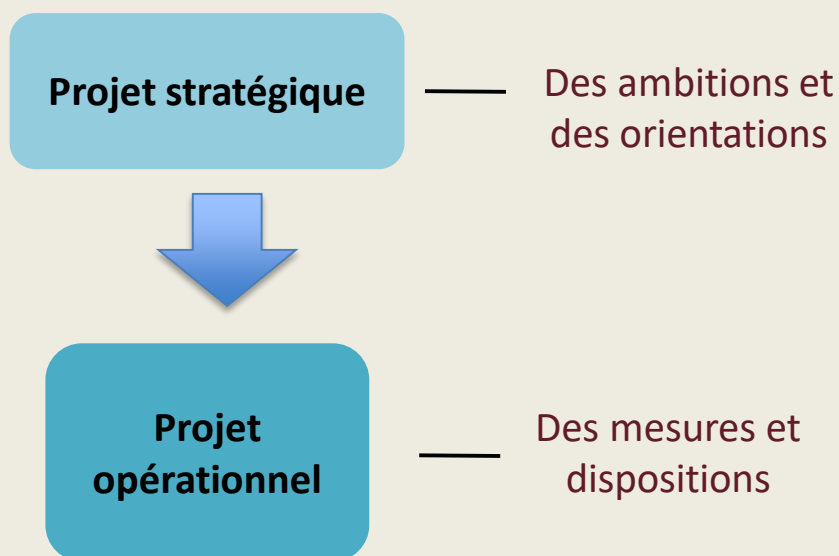
En matière d'Éducation Artistique et Culturelle, le Livradois-Forez a vocation à devenir un territoire reconnu, spécifiquement sur les transitions

Les réseaux culturels historiques du Parc (Ciné Parc, Passeurs de mots) doivent trouver leur place dans ces nouvelles dynamiques collectives d'acteurs culturels



Mais pour bien comprendre ... revenons aux textes

➔ La **qualité du projet de Charte** au regard des attendus nationaux



Extrait du projet opérationnel

MESURE 1.2.2 - S'OUVRIR AUX ENJEUX DES TRANSITIONS ET AGIR PAR LA CULTURE

Maintenir vivants et soudés les acteurs culturels tout en garantissant leur diversité et leur complémentarité

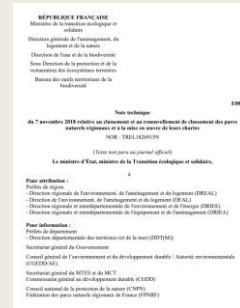
Affirmer et développer le rôle de la culture comme média et vecteur des transitions

=> Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels de la Charte concernent « le territoire » et pas l'action du Syndicat Mixte du PNR



Mais pour bien comprendre ... revenons aux textes

➔ La **capacité du Syndicat Mixte du PNR à conduire le projet**



Le Syndicat Mixte du PNR assure sur le territoire du Parc, dans le cadre fixé par la charte, la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de suivi, d'évaluation, de gestion, d'animation et de développement menées par les signataires de la charte et les partenaires associés

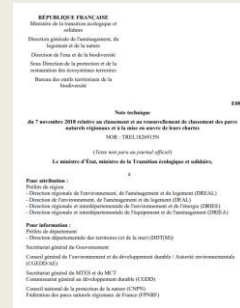
Il est également chargé de mettre en œuvre certaines orientations et mesures de la charte au même titre que les signataires

➔ Le SM du PNR n'est donc pas « le seul responsable » de la mise en œuvre de la Charte (bien au contraire !)



Mais pour bien comprendre ... revenons aux textes

- ➔ La **détermination des collectivités territoriales** (Région, Départements, communes) **et les EPCI à fiscalité propre**



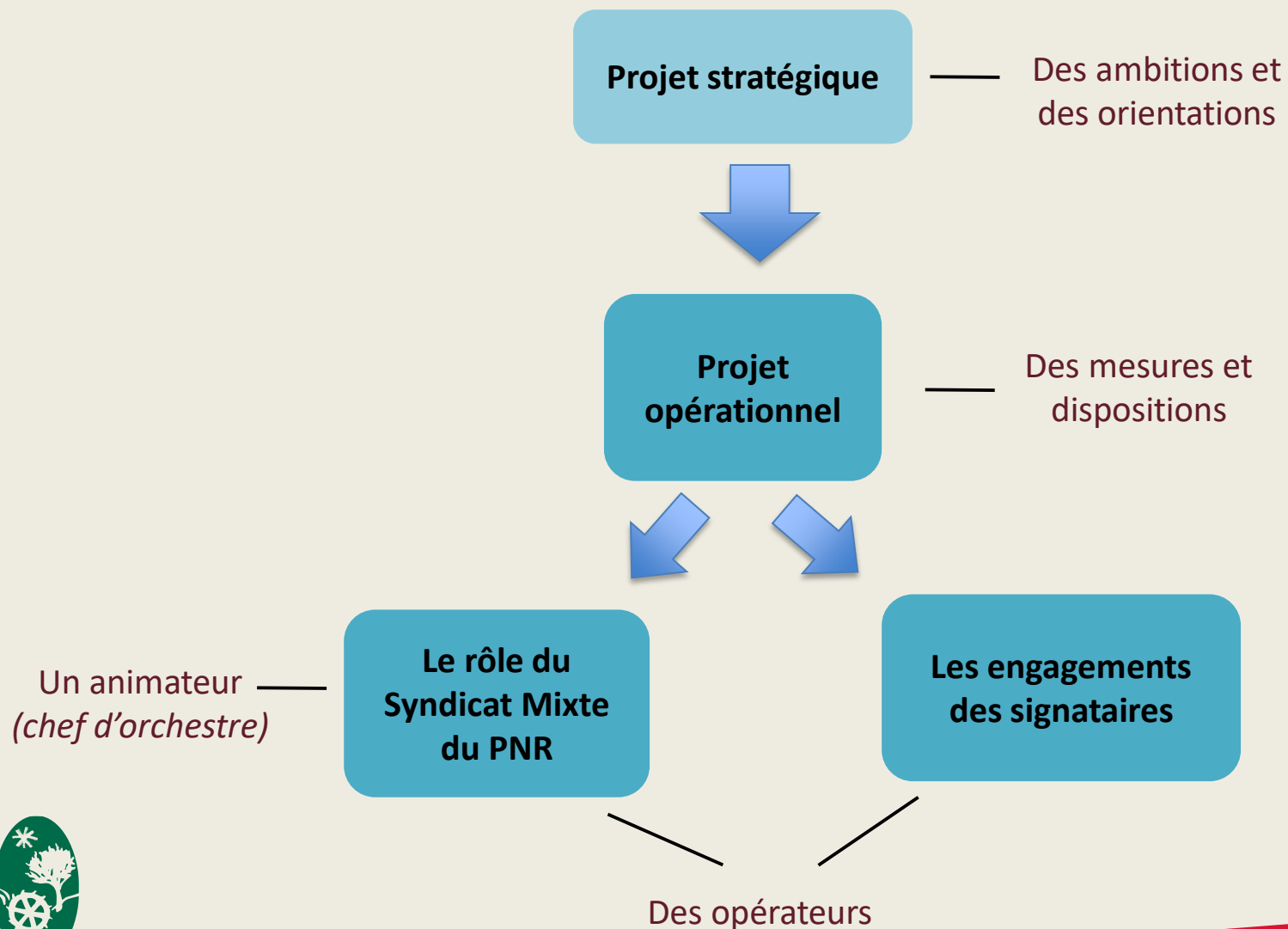
Les signataires de la chartre appliquent les orientations et mesures de celle-ci dans l'exercice de leurs compétences respectives.

Cela signifie qu'au-delà de l'action du syndicat mixte, la détermination des signataires est un critère majeur pour évaluer l'ambition et la faisabilité du projet de territoire exprimé dans la charte.

La détermination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre s'apprécie au regard de la qualité du processus d'élaboration de la charte, de la gouvernance proposée pour sa mise en œuvre et son évaluation, de la précision des engagements figurant dans cette dernière.



En synthèse, la Charte c'est ...



Très concrètement ... coup de zoom sur :

➔ Mesure 3.1.2 - Déployer des pratiques forestières favorables à la diversité des fonctions de la forêt

Extrait du projet opérationnel

Projet
opérationnel

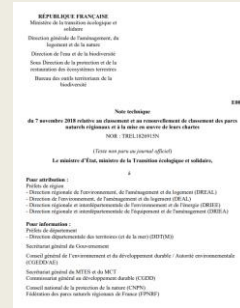


Le rôle du
Syndicat Mixte
du PNR

Développer une sylviculture et des modes d'exploitation permettant de concilier et d'exploiter pleinement les différentes fonctions de la forêt sur le long terme

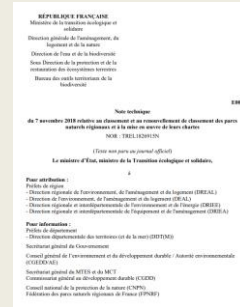
=> limiter le recours à la coupe rase aux impasses sylvicoles

incite les propriétaires-sylviculteurs à élaborer des documents de gestion durable de leurs forêts



Très concrètement ... coup de zoom sur :

➔ Mesure 3.1.2 - Déployer des pratiques forestières favorables à la diversité des fonctions de la forêt



Extrait du projet opérationnel

Projet
opérationnel



Les engagements
des signataires

Développer une sylviculture et des modes d'exploitation permettant de concilier et d'exploiter pleinement les différentes fonctions de la forêt sur le long terme

=> limiter le recours à la coupe rase aux impasses sylvicoles

Région : propose des aides financières favorisant m'établissement de Documents de Gestion Durable pour des propriétés de 10 à 25ha

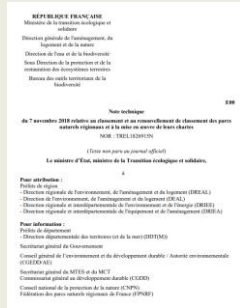
Etat : accompagne les expérimentations relatives à l'abaissement du seuil de déclaration des coupes rases

EPCI : promeut les systèmes de certification forestière (PEFC, FSC, ...)



Très concrètement ... coup de zoom sur :

➔ Mesure 1.1.1 – Renforcer le lien social et réduire les inégalités



Extrait du projet opérationnel

Projet
opérationnel



Le rôle du
Syndicat Mixte
du PNR

Permettre l'émergence de projets inclusifs afin de rompre l'isolement

=> améliorer la prise en compte des besoins des publics en situation de fragilité ou de précarité dans la diversité des politiques conduites par les collectivités sur le territoire

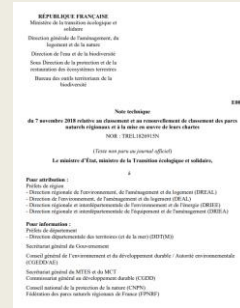
participe à la promotion des dispositifs d'action sociale et de lutte contre la précarité, déployés par les collectivités, les acteurs publics et/ou les entreprises privées dont c'est la compétence

suscite, accompagne l'expérimentation ou expérimente des solutions nouvelles pour réduire l'isolement des populations



Très concrètement ... coup de zoom sur :

➔ Mesure 1.1.1 – Renforcer le lien social et réduire les inégalités



Extrait du projet opérationnel

Projet
opérationnel



Les engagements
des signataires

Permettre l'émergence de projets inclusifs afin de rompre l'isolement

=> améliorer la prise en compte des besoins des publics en situation de fragilité ou de précarité dans la diversité des politiques conduites par les collectivités sur le territoire

Départements : développent de nouvelles expérimentations à destination des publics en difficulté, préférentiellement sur le territoire du Parc

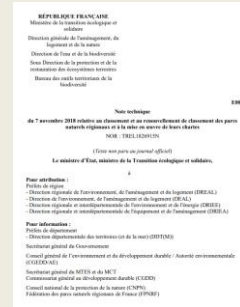
Région : poursuit et amplifie sa politique de développement de transports solidaires en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité

EPCI : poursuivent et développent des actions sociales à part entière qu'ils conduisent en direct ou qu'ils délèguent à leur CIAS



Très concrètement ... coup de zoom sur :

➔ **Mesure particulière : Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels**



Extrait du projet opérationnel

**Projet
opérationnel**



**Le rôle du
Syndicat Mixte
du PNR**

permettre la cohabitation des usages et préserver les milieux naturels dans “les secteurs à enjeux prioritaires »

=> établir dans les “secteurs à enjeux prioritaires”, en concertation avec les communes et les usagers, des "schémas de fréquentation des espaces naturels" dépassant les limites communales

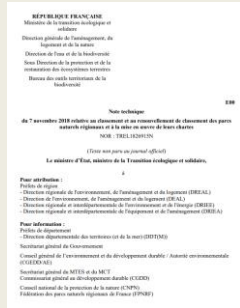
initie et élabore dans les “secteurs à enjeux prioritaires”, en concertation avec les communes, les EPCI et les pratiquants, des "schémas de fréquentation des espaces naturels

accompagne, dans les “secteurs à enjeux prioritaires” ayant fait l’objet d’un “schéma de fréquentation des espaces naturels” les communes et les EPCI dans l’élaboration de “plans de circulation des véhicules à moteur”



Très concrètement ... coup de zoom sur :

➔ Mesure particulière : Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels



Extrait du projet opérationnel

permettre la cohabitation des usages et préserver les milieux naturels dans « les secteurs à enjeux prioritaires »

=> établir dans les “secteurs à enjeux prioritaires”, en concertation avec les communes et les usagers, des "schémas de fréquentation des espaces naturels" dépassant les limites communales

Communes : prennent des arrêtés municipaux réglementant la circulation des véhicules à moteur en cohérence avec les “plans de circulation des véhicules à moteur” élaborés dans le cadre des “schémas de fréquentation des espaces naturels”

Région : participe à l'élaboration des « schémas de fréquentation des espaces naturels » et des “plans de circulation des véhicules à moteur” dès lors qu'ils concernent des aires protégées relevant de sa compétence



Et maintenant que dites vous ?

Parmi les éléments figurant dans la V2 du projet opérationnel, pouvez-vous donner un « bon exemple » d'engagement ?

C'est la séquence « exercice pratique individuel »



Processus pour l'approfondissement des engagements

1^{er} Atelier « Engagements »
18 octobre 2023

Appréhender la notion d'engagements des signataires
Croiser les regards sur les engagements des mesures V2 (cohérence et complémentarité)

- Approfondissements au sein de chaque structure signataire (partage technique et politique)
- Retour possible de contributions écrites pour le 17 novembre

Rédaction des mesures V3 en intégrant les retours de l'atelier n°1 et des contributions écrites

Transmission des mesures V3 aux signataires
Mi-décembre 2023

En intégrant les conclusions du 1^{er} atelier « engagements »



2^{ème} Atelier « Engagements »
23 janvier 2024

Des travaux approfondis en petits groupes par catégorie de signataires (Départements, EPCI...)

Rédaction du projet de charte (= « Mesures V4 ») en intégrant les conclusions de l'atelier n°2

Derniers allers retours éventuels entre le SMPNR et les signataires

Transmission du projet de charte finalisé
Mi-mars 2024



Processus pour l'approfondissement des engagements

PAR RAPPORT À LA MÉTHODE DE TRAVAIL PROPOSÉE, ET POUR RÉUSSIR L'EXERCICE DE FORMULATION ET D'APPROPRIATION DES ENGAGEMENTS, QUELS SERAIENT VOS BESOINS ?

(MÉTHODE, ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION, ALLERS RETOURS AVEC LE SMPNR, NOUVEL ATELIER, PARTAGE AVEC LES ÉLUS...)

Expression écrite et tour de table



Pause 10'



Séquence de travail n°1 sur la V2 des mesures



Objectif de la séquence de travail

Porter un regard COLLECTIF sur :

- 1) **l'adéquation des engagements proposés avec les dispositions de la mesure** (*permettent ils de mettre en œuvre les mesures ?*)
- 2) **la cohérence entre les engagements des signataires** (quelle complémentarité des engagements entre les signataires ?)

En sélectionnant quelques mesures afin d'être plus productif

POINT DE VIGILANCE : il ne s'agit pas d'évoquer chacun des engagements de chaque signataire mais de travailler sur la complémentarité



Méthode de travail proposée - règles du jeu

Rappel de l'objet des échanges : **Les engagements proposés permettent-ils de mettre en œuvre les mesures, tous signataires confondus (vision collective) ?**

Pour chaque mesure sélectionnée :

- Prise de connaissance des mesures et réflexion individuelle – 10'
-> A l'appui du support papier distribué
- Echanges entre les participants - 20'

=> Toutes les mesures ne seront pas abordées (ajustement en fonction des temps d'échanges)



3 ambitions, 12 orientations

AMBITION 1

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE,
FRUGAL ET ÉPANOUISSANT

- 1.1 : S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de **l'entraide et de la coopération**
- 1.2 : Développer la **médiation**, génératrice de liens et de sens
- 1.3 : Renforcer la **sobriété énergétique** et réduire la dépendance aux énergies carbonées
- 1.4 : **Vivre mieux et sobrement**

AMBITION 2

DES BIENS COMMUNS
PRÉSERVÉS POUR UN
TERRITOIRE PLUS RÉSILIENT

- 2.1 : Maintenir et reconquérir des **écosystèmes diversifiés et fonctionnels**
- 2.2 : Modérer **l'usage des ressources** (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité tout en préservant les écosystèmes
- 2.3 : Accompagner une **évolution des paysages** fondée sur leur singularité et les transitions
- 2.4 : Préserver et valoriser les **patrimoines bâtis et culturels** qui fondent l'identité locale

AMBITION 3

DES MODÈLES
ÉCONOMIQUES REPENSÉS
LOCALEMENT, FONDÉS SUR
LES RICHESSES DU TERRITOIRE

- 3.1 : S'organiser collectivement pour gérer une **ressource forestière** et la valoriser localement au profit du territoire
- 3.2 : Mailler le territoire de fermes robustes et attractives, supports d'une alimentation responsable et garantes d'un cadre de vie préservé
- 3.3 : Pérenniser un tissu **d'activités économiques** attractif et varié
- 3.4 : Accueillir des **activités touristiques et de loisirs** compatibles avec les valeurs des Parcs et la préservation des patrimoines



+ 3 mesures particulières sur l'urbanisme, la publicité et les loisirs motorisés

Ambitions	Orientations	Mesures
Un territoire solidaire, frugal et épanouissant	1.1 : S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de l'entraide et de la coopération	Renforcer le lien social et réduire les inégalités
		Améliorer les coopérations territoriales et entre acteurs
	1.2 : Développer la médiation, génératrice de liens et de sens	Renforcer les connaissances et le pouvoir d'agir en faveur des transitions
		S'ouvrir aux enjeux des transitions et agir par la culture
	1.3 : Renforcer la sobriété énergétique et réduire la dépendance aux énergies carbonées	Massifier les pratiques plus sobres et les équipements plus efficaces en matière de consommations énergétiques
		Accélèrera la production d'énergies renouvelables à partir des ressources mobilisables localement et dans le respect des paysages et des milieux
	1.4 : Vivre mieux et sobrement	Produire une offre diversifiée de logements et confortable, en valorisant le foncier bâti et le bâti existant
		Proposer une offre de services adaptée aux besoins des ménages (diversifiée, de proximité et accessible à tous) et permettant un cadre de vie plus sain
Construire une offre innovante et cohérente de mobilités alternatives		
Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient	2.1 : Maintenir et reconquérir des écosystèmes diversifiés et fonctionnels	Préserver les milieux naturels remarquables et les espèces patrimoniales
		Accroître l'intérêt écologique de l'ensemble des espaces (y compris la nature quotidienne)
		Faire de la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques une ambition collective
	2.2 : Modérer l'usage des ressources (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité tout en préservant les écosystèmes	Préserver durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques associés
		Préserver et restaurer les sols
	2.3 : Accompagner une évolution des paysages fondée sur leur singularité et les transitions	Accroître le réemploi des matériaux pour limiter l'exploitation des ressources
		(Faire) Reconnaître les unités paysagères et protéger les structures emblématiques pour lutter contre la banalisation
	2.4 : Préserver et valoriser les patrimoines bâtis et culturels qui fondent l'identité locale	Déployer des démarches paysagères pour la préservation des biens communs
Sauvegarder les patrimoines bâtis et les valoriser à travers de nouveaux usages		
Transmettre et valoriser les savoir-faire économiques, au service de l'innovation		
Collaborer pour un récit désirable du Livradois Forez		
Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire	3.1 : S'organiser collectivement pour gérer une ressource forestière et la valoriser localement au profit du territoire	Partager une vision commune en faveur d'une forêt multifonctionnelle
		Déployer des pratiques forestières favorables à la diversité des fonctions de la forêt
	3.2 : Mailler le territoire de fermes robustes et attractives, supports d'une alimentation responsable et garantes d'un cadre de vie préservé	Consolider et développer les capacités de valorisation du bois
		Permettre et sécuriser l'accès, pour tous, à une alimentation de qualité et de proximité
	3.3 : Pérenniser un tissu d'activités économiques attractif et varié	Préserver le foncier agricole et orienter son usage au service de l'installation
		Permettre l'essor de fermes agroécologiques, garantes d'un cadre de vie et de travail préservé
	3.4 : Accueillir des activités touristiques et de loisirs compatibles avec les valeurs des Parcs et la	Soutenir la création de nouvelles activités responsables et engagées
		Accompagner le développement des entreprises vers une économie plus responsable, circulaire et territoriale
	Développer une offre de tourisme expérientiel et responsable	
	Renforcer la destination "Parc naturel régional Livradois-Forez"	



3 séquences rythmées



Séquence 1 : Ambition 1

11h15 – 12h30

Mesures 111 - 122 - 143 - 131

GROUPE A

Séquence 2 : Ambition 2

13h30 – 15h00

Mesures 211 – 212 – 221 - 223

GROUPE B

Séquence 2 : Ambition 3

13h30 – 15h00

Mesures 312 – 322 – 323 - 331

Séquence 3 : Ambition 2

15h15 – 16h30

**Mesures 232 – 241 – MP Loisirs
motorisés**

Séquence 3 : Ambition 3

15h15 – 16h30

Mesures MP Urbanisme - 332 - 341



C'est parti !



Ambition 1 : Un territoire solidaire, frugal et épanouissant

Orientation 1.1 : S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de l'entraide et de la coopération

MESURE 1.1.1 - RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

- améliorer la connaissance et l'interconnaissance (entre acteurs de l'action sociale et entre collectivités) des fragilités du territoire en termes de pauvreté et de précarité, et partager les initiatives pour les résorber
- développer, structurer et animer des espaces de rencontre, d'entraide, d'échange et de médiation pour la solidarité et la mixité
- permettre l'émergence de projets inclusifs afin de rompre l'isolement
- lutter contre la précarité dans toutes ses composantes



Mesure
phare



Le rôle du
Syndicat Mixte
du PNR

Les engagements
des signataires

Ambition 1 : Un territoire solidaire, frugal et épanouissant

Orientation 1.2 : Développer la médiation, génératrice de liens et de sens

MESURE 1.2.2 - S'OUVRIR AUX ENJEUX DES TRANSITIONS ET AGIR PAR LA CULTURE



- maintenir vivants et soudés les acteurs culturels tout en garantissant leur diversité et leur complémentarité
- affirmer et développer le rôle de la culture comme média et vecteur des transitions
- impulser et/ou soutenir des projets de création artistique
- maintenir la richesse des dynamiques et les offres culturelles de qualité sur l'ensemble du territoire



**Le rôle du
Syndicat Mixte
du PNR**

**Les engagements
des signataires**



Séquences de l'après-midi

GROUPE A

Séquence 2 : Ambition 2

13h30 – 15h00

Mesures 211 – 212 – 221 - 223

Séquence 3 : Ambition 2

15h15 – 16h30

**Mesures 232 – 241 – MP Loisirs
motorisés**

GROUPE B

Séquence 2 : Ambition 3

13h30 – 15h00

Mesures 312 – 322 – 323 - 331

Séquence 3 : Ambition 3

15h15 – 16h30

Mesures MP Urbanisme - 332 - 341

CONCLUSION

16h30 – 17h00



Pause déjeuner 1h



Groupe A

Séquence de travail n°2 sur la V2 des mesures



Ambition 2 : Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient

Orientation 2.1 - Maintenir et reconquérir des écosystèmes diversifiés et fonctionnels

Mesure
phare

MESURE 2.1.1 - PRESERVER LES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES ET LES ESPECES PATRIMONIALES

- se doter d'une stratégie biodiversité partagée et d'outils de pilotage
- renforcer le réseau d'aires protégées et les mesures de protection
- optimiser la gestion des espaces naturels conformément à la stratégie des sites remarquables du Livradois-Forez et en complémentarité du renforcement du réseau d'aires protégées
- assurer la préservation des espèces patrimoniales



Le rôle du
Syndicat Mixte
du PNR

Les engagements
des signataires



Ambition 2 : Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient

ORIENTATION 2.2 - Modérer l'usage des ressources (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité, tout en préservant les écosystèmes

MESURE 2.2.2 - PRESERVER ET RESTAURER LES SOLS

- améliorer la connaissance des sols, de leur fonctionnement écologique et de leurs fonctions essentielles
- préserver et restaurer la qualité et les fonctions des sols naturels, agricoles et forestiers ainsi que le patrimoine archéologique des sols
- réduire l'artificialisation des sols et engager la renaturation des sols artificialisés



Ambition 2 : Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient

ORIENTATION 2.2 - Modérer l'usage des ressources (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité, tout en préservant les écosystèmes

Mesure phare

MESURE 2.2.1 - PRESERVER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES

- améliorer la connaissance de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un contexte de dérèglement climatique
- faciliter le déploiement des outils stratégiques et opérationnels permettant une gestion intégrée et concertée de l'eau et des milieux aquatiques
- agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques associés
- renforcer l'action des collectivités compétentes et des entreprises en matière d'amélioration de la qualité de l'eau
- renforcer l'action des collectivités compétentes dans la production de l'eau potable
- prendre en compte l'état de la ressource en eau et préserver les milieux associés dans les projets d'aménagement
- infléchir les usages pour un meilleur partage de la ressource et encourager les économies d'eau pour s'adapter aux effets du dérèglement climatique

**Le rôle du
Syndicat Mixte
du PNR**

**Les engagements
des signataires**



Groupe A

Séquence de travail n°3 sur la V2 des mesures

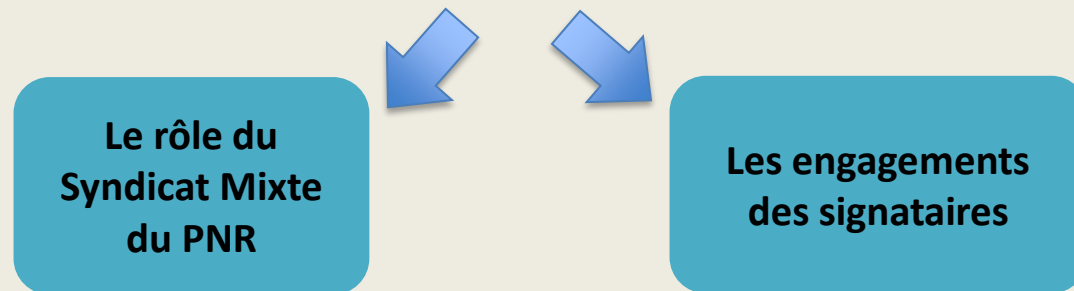


Ambition 2 : Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient

ORIENTATION 2.3 - Accompagner une évolution des paysages fondée sur leur singularité et les transitions

MESURE 2.3.2 - DEPLOYER DES DEMARCHES PAYSAGERES POUR LA PRESERVATION DES BIENS COMMUNS


- concevoir des démarches paysagères fondées sur les biens communs
- favoriser le passage à l'action en faveur des paysages



MESURE PARTICULIERE - REDUIRE LES IMPACTS DES LOISIRS MOTORISES SUR LES ESPACES NATURELS



- améliorer la connaissance des secteurs à enjeux
- permettre la cohabitation des usages et préserver les milieux naturels dans les secteurs à enjeux prioritaires
- réglementer la circulation des véhicules à moteur par des arrêtés municipaux au regard des enjeux de préservation des milieux naturels et favorisant la cohabitation des activités de pleine nature et de loisirs
- anticiper les conditions d'organisation des manifestations motorisées terrestres
- renforcer la sensibilisation des pratiquants de loisirs et activités de pleine nature sur la cohabitation et la fragilité des espaces naturels



**Le rôle du
Syndicat Mixte
du PNR**



**Les engagements
des signataires**

Pause 10'



Groupe B

Séquence de travail n°2 sur la V2 des mesures



AMBITION 3 - Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire

ORIENTATION 3.1 - S'organiser collectivement pour gérer, préserver et valoriser localement la ressource forestière au profit du territoire

Mesure phare

MESURE 3.1.2 - DEPLOYER DES PRATIQUES FORESTIERES FAVORABLES A LA DIVERSITE DES FONCTIONS DE LA FORET

- développer une sylviculture planifiée et équilibrée entre les différents usages
- développer une sylviculture et des modes d'exploitation permettant de concilier et d'exploiter pleinement les différentes fonctions de la forêt sur le long terme
- permettre une adaptation des peuplements forestiers au dérèglement climatique
- préserver, valoriser et connecter les forêts patrimoniales et les milieux naturels associés



Le rôle du
Syndicat Mixte
du PNR

Les engagements
des signataires



AMBITION 3 - Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire

ORIENTATION 3.2 - Mailler le territoire de fermes robustes et attractives, supports d'une alimentation responsable et garantes d'un cadre de vie préservé

MESURE 3.2.2 - PRESERVER LE FONCIER AGRICOLE ET ORIENTER SON USAGE AU SERVICE DE L'INSTALLATION

- préserver le foncier agricole
- faciliter et sécuriser l'usage du foncier agricole
- être proactif dans la mobilisation du foncier agricole
- repenser la collaboration entre les acteurs de l'accompagnement à l'installation agricole
- expérimenter de nouveaux modes de création et de reprise des fermes



Le rôle du
Syndicat Mixte
du PNR



Les engagements
des signataires

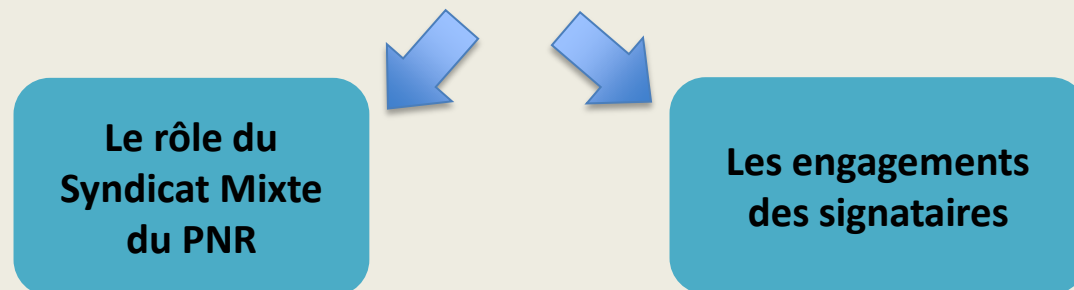


AMBITION 3 - Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire

ORIENTATION 3.3 - Pérenniser un tissu d'activités économiques attractif et varié

MESURE 3.3.1 - SOUTENIR LA CREATION DE NOUVELLES ACTIVITES RESPONSABLES ET ENGAGEES

- proposer un accompagnement adapté aux créateurs-repreneurs d'entreprises
- disposer d'une offre diversifiée et qualifiée de foncier, de locaux d'activités disponibles
- d'entreprises à reprendre et de potentiels d'activités
- promouvoir l'offre d'accueil d'entreprises du territoire pour inciter les entrepreneurs engagés à développer leurs activités en Livradois-Forez



Groupe B

Séquence de travail n°3 sur la V2 des mesures



MESURE PARTICULIERE - FAIRE DU LIVRADOIS-FOREZ UN MODELE D'URBANISME FRUGAL ET DESIRABLE



SOUS-MESURE 1 - UN USAGE DES SOLS EQUILIBRE, FRUGAL ET PERENNE

- préserver les terres agricoles, forestières et naturelles de l'artificialisation
- préserver la vie des sols (trame brune) y compris en zone urbaine
- réutiliser ou renaturer certains sites pollués/dégradés

SOUS-MESURE 2 - UN RESEAU DE VILLES, DE BOURGS ET DE VILLAGES RENOVES, ATTRAYANTS ET HABITABLES

- approfondir le contenu des SCoT et des PLU(i) pour organiser un renouvellement qualitatif des villes, bourgs et villages, en s'appuyant sur l'armature territoriale du Livradois-Forez
- inciter les collectivités à se doter de stratégies de renouvellement urbain
- privilégier les projets de renouvellement urbain exemplaires, garants de la santé et du bien-être de la population et de la préservation des milieux naturels

SOUS-MESURE 3 - DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES EXEMPLAIRES

- approfondir le contenu des SCoT et des PLU(i) pour encadrer la qualité des nouvelles constructions en dehors des enveloppes urbaines existantes
- privilégier les projets exemplaires, garants de la santé et du bien-être de la population et de la préservation des milieux naturels



AMBITION 3 - Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire

ORIENTATION 3.4 - Accueillir des activités touristiques et de loisirs compatibles avec les valeurs des parcs et la préservation des patrimoines

Mesure
phare

MESURE 3.4.1 - DEVELOPPER ET QUALIFIER UNE OFFRE DE TOURISME EXPERIENTIEL ET RESPONSABLE



- structurer et développer une offre en accord avec les valeurs des Parcs pour répondre aux attentes et aux nouvelles aspirations des clientèles
- accompagner les acteurs du tourisme pour faire évoluer et adapter leur offre
- développer des offres de mobilités alternatives à la voiture individuelle pour les activités touristiques et de loisirs
- encourager les projets touristiques vertueux et maîtriser les flux de visiteurs pour préserver les ressources du territoire

Le rôle du
Syndicat Mixte
du PNR



Les engagements
des signataires



Conclusion de la journée



Processus pour l'approfondissement des engagements

1^{er} Atelier « Engagements »
18 octobre 2023

Appréhender la notion d'engagements des signataires
Croiser les regards sur les engagements des mesures V2 (cohérence et complémentarité)

- Approfondissements au sein de chaque structure signataire (partage technique et politique)
- Retour possible de contributions écrites pour le 17 novembre

Rédaction des mesures V3 en intégrant les retours de l'atelier n°1 et des contributions écrites

Transmission des mesures V3
aux signataires
Mi-décembre 2023

En intégrant les conclusions du 1^{er} atelier « engagements »



2^{ème} Atelier « Engagements »
23 janvier 2024

Des travaux approfondis en petits groupes par catégorie de signataires (Départements, EPCI...)

Transmission du projet de charte finalisé
Mi-mars 2024

Rédaction du projet de charte (= « Mesures V4 ») en intégrant les conclusions de l'atelier n°2

Derniers allers retours éventuels entre le SMPNR et les signataires



Suite de la démarche

OCTOBRE

- Atelier engagements - 18 octobre
- *Elaboration du plan de parc*
- *Préparation du dispositif de suivi et d'évaluation*

NOVEMBRE

- Comité de pilotage - 10 novembre
- **Contributions écrites facultatives des signataires - 17 novembre**
- Ateliers territoriaux - 20-24 novembre
- *Finalisation du plan de parc*
- *Finalisation du dispositif de suivi et d'évaluation*

DECEMBRE

- *Rédaction d'une version 3 des mesures*
- **Transmission aux signataires - mi décembre**



Parc naturel régional Livradois-Forez

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE
LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

ET DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME LEADER 2014-2022

